

DECHETS CONTAINERS D 'ORDURES MENAGERES



Les containers à ordures ménagères et les containers pour le recyclage, ont été mis en place à coté de la station d'épuration.

Des containers ont été installé, rue de la montagne devant le portail des services techniques.

Vous trouverez également un container pour les vêtements, chaussures, linge de maison etc..

Un container pour le verre a été mis en place au Boulodrome.

Le ramassage des ordures ménagères (bac vert) se fera le :age

-Lundi au village

-Mardi à En Salvan

Le recyclage (bac jaune) se fera le :

-Mardi au village

-Vendredi à En Salvan

COMPOSTAGE

Vous êtes à la recherche d'un bon compost ? Pourquoi ne pas le fabriquer vous-même ?

Réservez votre composteur sur www.sipom.fr

SIPOM

TRI



VERRES



TEXTILES



STOP PUB



LES REUTILISABLES

Le réutilisable pourquois pas ?



Et si oN
chanGeait
auSSi nos
hAbitudEs ?



Pensez aux
couches lavables !



Si on changeait
les règles ?

Bénéficiez
d'une aide de
50 % !
Consultez les modalités
et faites votre demande
sur www.sipom.fr

Comment en bénéficier ?
Pour bénéficier de l'aide à
l'achat, les foyers doivent fournir
les éléments suivants :
Justificatif de domicile,
RIB du foyer bénéficiaire,
Facture d'achat postérieure
au 01/09/2015



De nombreux foyers peuvent être freinés par l'investissement de départ des produits d'hygiène réutilisables. C'est pourquoi le Sipom propose aux habitants de son territoire une participation financière pour les couches lavables et protections périodiques.

Pour plus de renseignements,
vous pouvez nous contacter
www.sipom.fr
06.62.71.22.83

Il faut juste vous lancer !

LES CONSIGNES DE TRI



RAPPEL

Il est formellement interdit, sous peine de sanction, de déposer les déchets verts, les vieux matelas, tondeuses, électroménagers, etc...au niveau des points de collecte ou sur la voie publique.

Ces déchets doivent être amenés à la déchèterie de REVEL.

Les déchets interdits pour votre poubelle :

- Les piles, les batteries ou les ampoules :** vous pouvez les recycler via des filières spéciales.
- Les capsules en aluminium pour le café :** elles peuvent être ramenées au producteur qui les prend alors en charge.
- Les déchets d'équipements électriques :** il existe des filières dédiées pour ce type de déchet. Vous pouvez les ramener à un distributeur qui a l'obligation de récupérer votre vieux appareil (en échange d'un neuf). Vous pouvez également en faire don à une association, le déposer dans une déchèterie ou dans des points collecte prévus à cet effet.



- Les huiles alimentaires** : elles peuvent être jetées dans votre poubelle ordinaire mais il vaut mieux les déposer dans des points de collecte spécialisés.
- Les huiles moteur et autres huiles de vidanges** : vous pouvez les jeter dans des points collecte spécifiques, chez un garagiste ou dans des bacs de collecte dédiés.
- Les pneus** : ils doivent être ramenés chez un spécialiste ou un distributeur.